



Le papa menace d'enlever mes enfants

Par **couccou**, le **24/05/2013** à **16:39**

Bonjour

Je me suis séparée de mon concubin depuis 8 mois.
Nous avons eu deux enfants ensemble de 2 et 3 ans
Je vis avec mes deux enfant dans un pavillon dont j'ai hérité.
Le pavillon de 80 M2 dispose de 3 chambres d'une grande salle et d'un jardin dans un environnement « sain » (petit lotissement dans une ville calme)

Le papa fait partie de la communauté des gens du voyage et est retourné dans le terrain de sa maman et vit dans un mobile home.
Il habite à quelque kms de chez moi

Je l'ai quitté car il devenait violent et commençait à me faire peur un peu pluss chaque année.
Il ne m'a jamais frappé mais a commencé à taper dans le mur de la chambre en laissant d'ailleurs la trace de son poing
Il vient de subir une peine de 7 mois de prison avec port du bracelet (vol).

Je n'ai pas voulu « passer devant un juge » pour déterminer les conditions de garde et de pension pour les enfants car « cela ne se fait pas dans le milieu des gens du voyage »
Je souhaite que les enfants gardent le contact avec leur père.
Actuellement, il ne prend les enfants que quelques heures par semaine, ne les garde pas a dormir car ne les supporte pas longtemps. Il ne me parle plus (si ce n'est pour m'insulter) et passe par sa mère pour prendre les enfants selon le jour et l heure de son choix.

Il ne me donne que 100 euro par mois lorsque j'insiste et paie parfois les visites chez le médecin (26 euros et jamais pluss).

Mes parents « aisés » m'aident, mais cela ne peut plus durer.

Jusque là, je gérais ... tant bien que mal.

Mais il fait courir le bruit suivant dans la communauté que je fréquente toujours puisque j'y ai encore de nombreux amis.

Il dit qu'il va prendre mes enfants pour déménager avec eux dans sa famille à 500 KM de chez moi dans un endroit (que je connais) où même la police hésite à entrer. Il menace donc de les enlever et notamment si je fréquente quelqu'un d'autre m'empêchant ainsi de "refaire ma vie".

N'étant passé par aucun juge pour préserver au maximum nos relation vis-à-vis des enfants, j'ai très peur de n'avoir aucun recours si il met en pratique ses menaces. En même temps j'ai très peur de « représailles » si je mêle la justice a notre séparation. Depuis notre séparation je coffre de ma voiture a été enfoncé et j'ai trouvé un chat mort devant ma porte ...

Aurais je un recours si il prend les enfants ?

Des mains courantes suffisent elles face a une « rumeur » ?

Me recommandez vous plutôt une association d 'aide, une assistance sociale ou un juge (lequel ?)

Je tourne en rond, mes parents aussi et je ne sais plus que faire ni que penser

Merci de vos conseils

Par **Marion3**, le **24/05/2013 à 17:44**

Bonjour,

Vous devez impérativement saisir le Juge aux Affaires Familiales.

Un avocat n'est pas obligatoire, mais dans votre cas, vivement conseillé. Un avocat pourra demander un référé (mesure d'urgence).

Vous avez peut être droit à l'Aide Juridictionnelle totale ou partielle, selon vos revenus.

Une main-courante n'a aucune valeur et ne sert strictement à rien.

Contactez au plus tôt un avocat.

Cdt

Par **couccou**, le **25/05/2013 à 13:08**

Merci pour votre réponse, j'hesite a cause des représailles ... Mais merci pour votre aide

Par **Marion3**, le **25/05/2013 à 16:56**

Vous n'avez pas d'autre solution.

Je vous conseille vivement de contacter rapidement un avocat qui pourra intervenir auprès du JAF concernant d'éventuelles représailles.

Contactez également le greffe du Tribunal de Grande Instance dont dépend votre domicile, qui vous remettra la liste des avocats acceptant l'Aide Juridictionnelle.

Cordialement.

Par **lipoo54**, le **25/05/2013** à **18:35**

Il faut passer devant le JAF, car sans décision de justice, les parents ont les même droits.